

AIDE A L'ACHAT DE RECUPERATEURS D'EAU DE PLUIE 2026/2028

Le Conseil Municipal d'Orval a validé en sa séance 23 septembre 2026 le règlement et les modalités d'aides à l'achat d'une réserve de récupération de l'eau de pluie.

Ce dispositif est un souhait de la majorité municipale, annoncé dans son programme de campagne électorale en 2026 : la réutilisation des eaux de pluie permet de réduire la consommation d'eau potable pour des usages domestiques non alimentaires et non sanitaires. Cela limite alors les rejets d'eau dans les réseaux publics et diminue la quantité d'eau à traiter. Si cette pratique contribue à préserver la ressource en eau, elle présente également des avantages économiques. En utilisant l'eau de pluie pour l'arrosage des jardins ou le nettoyage des voitures, il est ainsi possible de réduire considérablement sa consommation annuelle d'eau potable.

Installer un récupérateur d'eau de pluie dans son jardin est un geste simple, économique et utile pour l'environnement

Montant de l'aide attribuée : 50 € (quel que soit le volume et le prix du récupérateur)

Aucune condition de ressource n'est demandée.

Conditions d'attributions cumulatives :

- être propriétaire d'un logement situé sur la commune d'Orval (habitation principale, bailleur, ou résidence secondaire), d'une parcelle (jardin, verger) non attenante à la propriété
- être locataire (sous réserve qu'aucune aide ait été attribuée au propriétaire du logement)
- présentation d'une facture acquittée pour un **achat de récupérateur réalisé dans les commerces locaux d'Orval ou Saint-Amand-Montrond** (pas d'achat en ligne sur internet ; pas d'achat d'occasion)
- une seule aide attribuée par logement (ou terrain) sur les années 2026 à 2028

Retrait et Dépôt du dossier :

Le dossier devra être retiré à l'accueil de la mairie ou télécharger sur le site internet www.ville-orval.fr

Le dossier papier complété devra être déposé à l'accueil de la mairie, qui enregistrera la date de dépôt (cachet de la mairie faisant foi). Le dossier sera traité sous un délai maximum d'un mois.

Liste des pièces à fournir au dépôt du dossier :

- formulaire de demande dûment rempli
- justificatif de propriété sur la commune ou de location (taxe foncière bâti, justificatif de domicile, bail) ...
- facture d'achat réalisé dans les commerces locaux d'Orval ou Saint-Amand-Montrond (pas d'achat en ligne sur internet ; pas d'achat d'occasion)
- RIB



Formulaire de demande

AIDE A L'ACHAT D'UN RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE

Coordonnées du demandeur :

Nom :Prénom :

Adresse :

Qualité : personne morale ☐ (société) personne physique ☐ (particulier)

Propriétaire occupant ☐ propriétaire non occupant ☐ locataire ☐

Bien concerné :

Adresse précise du bien :

Bien à usage d'habitation ☐ principale ☐ secondaire

Date d'achat du récupérateur d'eau de pluie :

Enseigne et lieu d'achat :

Pièces justificatives obligatoires à fournir en mairie :

-formulaire de demande dûment complété

- justificatif de propriété sur la commune ou de location (taxe foncière bâti, justificatif de domicile, bail) ...
- facture d'achat réalisé dans les commerces locaux d'Orval ou Saint-Amand-Montrond (pas d'achat en ligne sur internet ; pas d'achat d'occasion)
- RIB

« Je reconnais avoir pris connaissance du règlement d'attribution de l'aide sollicitée et déclare ne pas avoir reçu d'aide de la part de la collectivité préalablement à ma demande. »

Dateet signature du demandeur

Partie réservée à la mairie d'Orval

Date de dépôt en mairie du dossier complet :**Cachet**

Numéro de dossier : (année.....numéro.....)

Date de validation par le Maire :

Date du versement :N° Bordereau.....N° Mandat :

RGPD – Traitement des données personnelles

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la **mairie d'Orval** pour permettre l'**organisation** de ce service et de cette aide. Les données sont conservées le temps nécessaire à la procédure administrative précitée et détruites par la ville au terme de cette dernière.

Pour toutes informations concernant vos droits et vos données personnelles, contactez la mairie d'Orval ou envoyez un mail à service.dpo@srlt-solutions.com. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. www.cnil.fr